vous êtes ministre de la Justice.

M. Leggatt: Il y a également des autorités judiciaires, et luttaient contre le crime organisé

M. Basford: Devrions-nous, nous les parlementaires, faire la sourde oreille aux recommandations que nous font les forces policières canadiennes quant à la législation qu'il convient d'appliquer dans notre pays?

M. Hnatyshyn: Qui dirige le pays, de toute façon?

M. Basford: La question soulevée par le député de New Westminister est grave. Nous avons, et ils sont nécessaires, des services d'application coordonnée de la loi. Le solliciteur général a parlé en détail des opérations que mènent conjointement les diverses forces de police. J'ai toutefois rappelé que l'application des dispositions du Code criminel relève de la compétence provinciale. Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) m'a posé une question très pertinente l'autre jour au sujet des drogues, de l'immigration et d'autres points, qui relèvent sans nul doute de la compétence et du contrôle du gouvernement fédéral. Cependant, la plupart des dispositions du droit pénal canadien sont appliquées par les procureurs généraux et les forces policières des provinces.

Lundi, j'ai promis de consulter les procureurs généraux provinciaux. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec ceux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, et mon cabinet a réussi à communiquer avec le ministre de la Justice du Québec. Tous les procureurs généraux du Canada, tous les solliciteurs généraux du Canada et moi-même devons nous rencontrer à Ottawa au cours de la dernière semaine de juin. Cependant, j'ai consulté les procureurs généraux des principales provinces du pays-en tous cas, des trois provinces où le crime organisé est le plus répandu-et ils m'ont dit qu'ils s'opposent à ce que le gouvernement fédéral prenne des mesures unilatérales sans les consulter. Bien entendu, ils devront défendre leur point de vue. Nous avons convenu que cette consultation aurait lieu pendant la conférence à la fin du mois de juin. Mais aujourd'hui, les Néo-démocrates et les membres de l'opposition officielle disent que nous devrions prendre une décision politique facile. Ils prétendent que nous devrions avoir de meilleurs services d'application coordonnée de la loi et prendre une décision unilatérale sans consulter au préalable les procureurs généraux des provinces, qui sont responsables de l'application du Code criminel, et sans coordonner nos activités avec les leurs.

• (1720)

Si nous voulons faire échec au crime organisé au Canada, nous ne pouvons certes pas prendre ce genre de décisions unilatérales. Nous ne devrions les prendre qu'en cherchant les moyens les plus efficaces de contrer le crime organisé, après la plus étroite consultation et coordination avec les procureurs généraux des provinces et les agents chargés de l'application de la loi. Il serait donc absurde, selon moi, d'adopter cette motion aujourd'hui, alors que nous n'avons pas eu l'occasion de tenir de telles consultations et que les procureurs généraux des trois provinces m'ont dit qu'ils ne voulaient que je prenne une décision avant qu'ils n'aient pu en discuter plus longuement avec moi.

On a beaucoup parlé des États-Unis au cours du débat, en disant que le crime organisé y était mieux contrôlé. Je ne suis pas d'accord. Je crois que c'est là une critique irréfléchie à l'endroit des forces policières et des autorités chargées d'appliquer la loi au Canada. On a laissé entendre que les États-Unis

Crime organisé

luttaient contre le crime organisé mieux que nous, mais j'imagine que si c'était vrai nous ne connaîtrions pas le problème qui se pose au Canada aujourd'hui. Le crime organisé n'est pas une activité canadienne, il est importé.

En Colombie-Britannique, nous avons amélioré notre lutte contre le trafic des stupéfiants en créant une escouade composée de membres de la GRC et d'autres. Il en coûte \$8,000 pour engager un messager qui transportera de l'héroïne du triangle d'or du sud-est de l'Asie au Canada, alors qu'il n'en coûte que \$2,000 aux États-Unis. L'écart appréciable s'explique par l'efficacité de la police au Canada où nous réussissons beaucoup mieux à arrêter les messagers qu'aux États-Unis. Je m'oppose donc à ce que certains députés disent que la police américaine fait du meilleur travail que nous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre, cependant, avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Basford: Je suis heureux de cette collaboration, monsieur l'Orateur. Je voulais terminer en parlant de la Colombie-Britannique, car en proposant la motion, le député de New Westminster a fait allusion aux unités policières coordonnées qui fonctionnent dans cette province. Cet après-midi ou demain, cette unité rendra publique à Victoria une proposition qui a été discutée par le procureur général de la Colombie-Britannique et moi-même, de même que par les solliciteurs généraux et les ministres de la Santé des deux gouvernements, au sujet du trafic de l'héroïne. Le 24 mars, nous avons publié une déclaration commune au nom des deux gouvernements concernant les agents de police supérieurs chevronnés dans le domaine des drogues pour étudier la question de l'offre et de la demande. La tâche de ce groupe de travail est presque terminé et je compte recevoir un rapport très bientôt. Les deux gouvernements pourront ensuite coordonner au mieux leurs efforts pour s'attaquer au trafic des drogues dangereuses au Canada.

Le député demande une enquête sous prétexte que nous avons besoin de coordonner davantage le travail des policiers. Il suffit de regarder ce qui se passe pour se rendre compte du degré de coordination qui existe actuellement. Les forces policières et les gouvernements travaillent continuellement à améliorer cette coordination et je sais que nous n'y arriverons pas en prenant unilatéralement des décisions énormément importantes touchant une enquête sur le crime, contrairement à ce que recommandent tous les agents de police supérieurs du pays.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au député de New Westminster (M. Leggatt) que j'approuve de tout cœur la motion qu'il a présentée aujourd'hui à la Chambre. Pour commencer, j'aimerais rappeler au ministre de la Justice (M. Basford) qu'il se contredit visiblement quand il dit que la Chambre devrait écouter les conseils des agents de police qui demandent le droit d'avoir plus souvent recours à l'écoute électronique. Il nous recommande de ne pas nous opposer aux conseils de la police. Mais, monsieur l'Orateur, quel groupe s'est opposé davantage à la loi sur la peine de mort que les forces policières du pays? Le ministre de la Justice a-t-il rien fait de plus que de les approuver du bout des lèvres? Ce que le ministre et le gouver-